

## L'Etat-Léviathan et les droits inaliénables de l'homme le sort des libertés individuelles

La convention qui a permis aux hommes de passer de la multitude caractéristique de l'état de nature à l'unité du Commonwealth n'est pas une donation de droit mais un transfert de droit. Le transfert de droit, on l'a dit, est une obligation de non résistance. Contrairement au dessaisissement où l'individu abandonne et perd de facto son droit, ici, il y a quelque chose qui est attendu en retour. On le sait, cette convention n'est pas une transmission supplémentaire de forces à quelqu'un mais un abandon du droit de résister. En effet, chacun s'engage à ne pas porter atteinte au droit naturel de l'autre et à ne pas s'opposer aux prescriptions de l'Etat. Au même moment, on sait aussi que dans le De Cive, Hobbes a insisté sur l'inaliénabilité de certains droits, principalement le droit de se défendre en cas de danger et le droit de mener librement ses actions, c'est-à-dire de se mouvoir.

Ainsi comment le transfert de droit, maître mot de l'union, qui est non une transmission supplémentaire de puissances à un autre mais une obligation de non résistance, peut-il fonder le droit du souverain et l'obligation d'obéissance des sujets ? Etre obligé par la loi à ne pas résister, est-ce être obligé à obéir à ses prescriptions ? Par cette convention, la personne, la cour ou l'assemblée bénéficiaire du transfert de droit a-t-elle le droit d'obliger quelqu'un à ne pas agir surtout quand sa vie est menacée ? Pour mieux répondre à ces interrogations, il faut peut-être indiquer ce que nous entendons par la non résistance. L'obligation de non résistance signifie se contraindre à ne pas utiliser les moyens et les forces dont on dispose pour défendre notre propre vie contre toute agression physique ou morale, en considérant que la personne à qui nous avons transféré notre droit (le souverain) le fera à notre place.

Nous voyons donc que l'obligation de non résistance est négative. Elle est vide de sens en ce qu'elle ne signifie pas contraindre quelqu'un à ne pas agir. Il est clair que l'application de la loi ne doit souffrir d'aucune résistance, mais cela ne signifie pas pour autant accomplir tout ce qu'elle ordonne. Certes le dessaisissement du droit naturel crée une obligation de non résistance mais ne crée pas directement une obligation d'obéissance car personne n'est sensé rester passif lorsqu'il est attaqué par un criminel ou par quiconque. Au même titre que l'obligation de non résistance, le pouvoir absolu du souverain, en tant qu'il n'est tributaire

que de la passivité des sujets, est aussi vide juridiquement, ce qui nous permet de comprendre que le transfert de droit à lui seul ne permettait pas de fonder le droit du souverain et les devoirs des citoyens. Il ne permet pas non plus d'appréhender ni la personne civile ni le pouvoir absolu. Mais cela Hobbes l'a fort bien compris en reconnaissant l'existence en l'homme d'un droit de résistance. Ce droit donne la possibilité à chacun de défendre son intégrité physique et morale si elle est menacée par quiconque, fut-il un Etat absolu. Aucun gouvernement ne peut nous intimer l'ordre de rester passif devant une quelconque agression, surtout celle qui peut nous coûter la vie.

La liberté de s'opposer à toute formes d'oppressions est un droit sacré que l'homme a reçu de la nature, droit auquel il ne peut renoncer purement et simplement, à moins d'être dépourvu de bon sens. Nous voyons donc tout le paradoxe de la théorie politique hobbenne qui affirme d'une part l'existence d'un pouvoir absolu et d'autre part la réalité d'un droit de résistance que l'homme dispose naturellement et dont la manifestation en des circonstances particulières est irréversible. En effet, dire que l'homme possède des droits inaliénables c'est affirmer du même coup que le champs d'exercice du pouvoir royal a des bornes, que l'homme a la possibilité de jouir de certains droits, principalement le droit à la liberté.

Pour avoir une idée plus ou moins précise sur le sort des libertés individuelles qui, ici, constitue pour nous une préoccupation majeure, il serait important de confronter l'Etat dans le principe à sa réalité historique. Rappelons d'ores et déjà que l'Etat chez Thomas Hobbes est un pouvoir commun qui est né du consentement volontaire et réfléchi des hommes, et dont l'objectif principal est d'assurer la paix collective. En tant que tel, il est un être artificiel qui agit à partir du mandat d'autorisation du peuple et a pour fin principal l'instauration de la paix collective. La préservation de la paix collective et la garantie de la sécurité publique sont les principaux motifs de l'institution étatique, motifs en dehors desquels l'Etat n'aura pas sa raison d'être. C'est de ce point de vue que chez Hobbes, les libertés individuelles ne constituent pas une préoccupation majeure. Car l'individu est libre de faire tout ce qu'il veut mais là où les lois édictées par l'Etat pour le maintien de la paix collective ne se sont pas encore prononcées. Autrement dit, la liberté chez notre auteur ne commence qu'avec le silence des lois.

Dans le principe, l'Etat est un organe juridico-politique né du conflit social, destiné à occuper une position transcendante pour pouvoir, en toute neutralité, réguler, arbitrer et organiser le jeu social. Il est aussi chargé d'assurer la paix commune, garantir la liberté des citoyens et protéger les biens et la personne de chaque associé. Mais dans la réalité, aucun Etat n'est neutre ni transcendant. Car comme le disaient les marxistes, si l'Etat est un produit du conflit social, alors il est directement impliqué dans le jeu social. Pour étayer une telle affirmation, Marx et compagnie nous plongent dans l'histoire de l'humanité qui de tout temps est marquée par la lutte des classes. La classe historiquement montante est celle qui domine sur le plan économique. Cette domination économique sera poursuivie et parachevée sur le plan de la conscience par la création d'appareils idéologiques (radio, télévision, journaux, etc.) lui permettant d'imposer sa propre vision du monde sur la grande majorité de la population. L'Etat en tant que réalité historique, s'incarne dans des institutions administratives, juridiques et politiques comme les tribunaux pour s'exprimer à travers les instruments de répression (la police, la gendarmerie, la prison, etc.) Ces instruments et appareils sont soit établis par la classe dominante soit récupérés par elle. C'est pourquoi dans l'optique de Marx et Engels, l'Etat est un pouvoir mis à la disposition d'une classe, celle dominante au détriment des autres.

Dans son Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat, Engels récuse toute neutralité de l'Etat. Pour ce penseur, l'Etat est un pouvoir au service d'un groupe déterminé qui, en défendant ses propres intérêts, nie et brise sciemment la liberté de ceux que Aimé Césaire appelle les *sans voix*. C'est pourquoi, avec sa présence, il est impossible de parler d'une communauté équitable et véritablement libre. L'idée d'une société dans laquelle sera préservée la liberté individuelle devient illusoire là où il existe un Etat, pensent les marxistes. Dans le but de réaliser une société sans classes, société dans laquelle il n'y aura plus d'exploitation de l'homme par l'homme et où chacun jouira d'une vraie liberté, les marxistes préconiseront le dépérissement progressif de l'Etat.

Dans la même foulée, s'inscrit l'argumentaire des anarchistes qui se montrent plus radicaux que les marxistes. L'Etat est pour eux une négation de la liberté individuelle. Il est un vaste cimetière dans lequel toutes les manifestations de la vie individuelle, la liberté et le bien-être du peuple sont sacrifiées au grand dam des aspirations personnelles du souverain. C'est la raison pour laquelle Bakounine décrète la déconstruction brutale et sans délai de l'Etat. Aux

yeux des anarchistes, c'est la seule condition de libération des individus et des peuples. Pour sa part, Platon, examinant la tyrannie dans le livre VIII de la République, montre que le pouvoir commun est entre les mains d'une seule personne qui impose sa propre volonté à la grande masse. Comparant le tyran au médecin, le philosophe grec soutient que le médecin enlève les maux du corps, tandis que le tyran purge la cité de ce qu'elle a d'essentiel. Autrement dit, il élimine tout ce que la *polis* a comme richesse et personnes influentes en imposant sa loi de façon arbitraire. Dans un Etat où l'on entend le bruit d'aucune personne, soyons sûrs que la liberté n'y est pas.

A la lumière de toutes ces considérations, il nous sera loisible d'affirmer sans ambages que dans les faits, aucun Etat n'est neutre ni transcendant. Tout Etat, quelque soit sa forme, est au service d'une catégorie sociale. C'est à l'intérieur des institutions sociales qu'il incarne que l'Etat parvient, tant bien que mal à traduire, même faussement, la vision qu'il veut que les hommes aient de lui. Ce qui souvent n'est pas sans conséquences néfastes vis-à-vis des populations. Car pour imposer sa volonté, l'Etat n'hésite pas à user de violence sur ses citoyens en faisant fi de leurs droits inaliénables. Le pouvoir que l'Etat a sur ses sujets est énorme. C'est pourquoi il doit être repensé. En jetant un regard sur les prérogatives du monarque hobbien, il apparait que l'individu n'a aucune chance de jouir de sa liberté. En effet, même si Hobbes affirme le caractère immuable des clauses instituant l'Etat, il n'en demeure pas moins qu'on peut s'autoriser de redéfinir ses mécanismes de fonctionnement, ce qui permettra de rendre à l'homme toute sa dignité et de le placer au cœur de l'échiquier politique. Car si la politique doit avoir un sens, c'est par rapport à l'homme et à la capacité des dirigeants à améliorer ses conditions de vie et d'existence en le libérant des méandres de la misère dans laquelle il s'est engouffré.

Mais cet homme là dont il est question de libérer n'est pas une réalité abstraite. Il est un être concret qui existe dans les sociétés et dans l'histoire. De ce point de vue, sa libération, comme le suggèrent les marxistes, n'est pas simplement un fait intellectuel mais bien historique. Car ce n'est pas l'idée qu'on se fait de l'homme qui est importante, c'est au contraire sa situation socio-économique historiquement existante qui est déterminante. Parce qu'elle seule permet l'aliénation des libertés humaines. C'est dans ce sens précisément que nous comprenons ce que nous considérons comme un cri de cœur sincère mais peut être désespéré des marxistes, c'est-à-dire leur proclamation de la fin de l'Etat. En

effet, si l'Etat doit disparaître, c'est parce qu'il a failli à sa mission d'analyse et de correcte compréhension des besoins de la réalité humaine en tant qu'être historique. La mission de tout Etat est de réfléchir en vue d'apporter des solutions concrètes aux problèmes auxquels l'homme est confronté. C'est ainsi qu'il a été dit que la structure économique constitue un volet important, voir indispensable dans l'acquisition de la liberté individuelle. En effet, parce que l'homme est à la fois corps et esprit, que la satisfaction des besoins du corps permettra à un esprit devenu libre d'alimenter des réflexions fluctueuses pouvant rendre meilleure la vie sociale. Car comme le dit l'adage, *un esprit saint dans un corps saint*. C'est tout le sens de la philosophie : penser mieux pour vivre mieux.

Au demeurant, nous savons que la transcendance de l'Etat, sa neutralité et sa capacité à subvenir aux besoins vitaux des citoyens sont les piliers sur lesquels repose la liberté individuelle et collective. Mais la non réalisation de ces modalités serait-elle un argument suffisant à la mise à mort de l'Etat comme le réclament les marxistes et les anarchistes ? En effet, même si cette question est pertinente, il semble difficile aujourd'hui d'envisager la fin des Etats car l'organisation étatique est toujours d'actualité. Mais si l'Etat ne peut pas disparaître, alors quelles solutions préconiser pour sauvegarder, pour ce qui nous concerne ici, les libertés individuelles ? La réponse à cette question se trouve dans le respect de la dignité humaine. Il s'agit d'une dignité qui ne dépend ni du rang social ni de notre appartenance politique ou autres. Cette dignité, directement rattachée à la condition humaine, consiste à traiter l'homme non pas comme moyen, mais comme liberté et fin en soi. Il suffit juste de naître dans une famille humaine pour mériter d'être traité comme un être de liberté et de dignité.

C'est dans ce sens que les droits de l'homme, droits rattachés à la condition humaine, ont pour mission de protéger et de promouvoir l'homme et de ce qui fait sa valeur. Ainsi sur le plan interne, vont naître des organisations de la société civile regroupant des citoyens politiquement neutres pour défendre les intérêts de la société. Ces organisations constituent des contre-pouvoirs chargés de contrôler, de l'intérieur, la conduite de l'Etat en s'assurant que la liberté civile est respectée. Au plan international, le processus de mondialisation a certes ouvert un espace d'échange beaucoup plus large mais n'a pas mis fin aux Etats. C'est dans ce sens que les organisations à caractère souvent humanitaire et juridique se donnent le devoir d'ingérence humanitaire, c'est-à-dire l'obligation d'intervenir partout où l'homme à

été indigné. Il s'agit sur le plan cosmopolite de faire de l'homme un citoyen mondial dont la liberté et la dignité doivent être partout respectées quelque soit la nature du pouvoir auquel nous avons à faire. Il est indéniable que chaque homme, quelque soit sa race, son ethnie ou ses opinions, ait le droit de jouir pleinement de sa liberté, car ce droit est intrinsèquement lié à la dimension humaine. C'est Rousseau qui disait, en substance, que renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité et même à ses devoirs.

Le droit à la liberté est tel qu'il est impossible de ne pas s'en délecter volontairement. Ainsi nous comprenons pourquoi la Cours pénale internationale, même discréditée par les Nations Unies d'Amérique, se charge néanmoins de sanctionner les chefs d'Etat responsables d'abus de pouvoir ou d'indignation des citoyens. La Fédération internationale des droits humains, Amnesty internationale, la Radho, au niveau régional, constatent, dénoncent et interpellent en justice les Etats ou autorités ne respectant pas les droits fondamentaux de l'homme. Il s'agit donc, sur le plan international, d'une véritable citoyenneté mondiale dont l'exigence et la défense dépassent le simple cadre étatique. Ainsi si l'Etat ne disparaît pas, il doit au moins être contrôlé de l'intérieur comme de l'extérieur. Le problème est de savoir si ces organisations disposent les moyens qu'il faut pour pleinement jouer leur rôle de contre-pouvoir qui consiste à amener tout Etat à traiter l'homme partout où il se trouve et en tout temps comme un citoyen avec des droits et des devoirs et non comme un sujet politique.